

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**COMPAGNIE DU MONT
BLANC**



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise **COMPAGNIE DU MONT BLANC** dans le cadre du programme **Entreprises engagées pour la nature**

COMPAGNIE DU MONT BLANC			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	11/05/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3		

Date de transmission du rapport de suivi	27/02/2025
Plan d'action évalué	1
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis du rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	4
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	La Compagnie du Mont Blanc exploite, dans le cadre de délégations de service public, plusieurs sites qu'elle dessert au moyen de remontées mécaniques et de trains à crémaillère : trois domaines skiabiles d'altitude (Les Grands-Montets, Brévent-Flégère et Balme) et deux sites touristiques (Aiguille du Midi, Train du Montenvers - Mer de Glace), tous situés dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Son siège social est à Chamonix-Mont-Blanc
Secteurs d'activité	La Compagnie du Mont-Blanc SA (CMB SA) est l'une des premières sociétés de remontées mécaniques en France.
Chiffre d'affaires	68, 8 millions d'euros en 2022
Nombre d'employés	388 en 2022
Site web de l'entreprise	https://www.compagniedumontblanc.fr/fr/portail/

I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie 3 enjeux prioritaires (grâce à une méthodologie de cartographie des dépendances et impacts sur la biodiversité) :

- 1) La protection des populations animales et végétales
- 2) La préservation des paysages
- 3) La sensibilisation des parties prenantes

Points d'amélioration :

- Compléter avec un enjeu relatif à la préservation des ressources naturelles en particulier l'eau en lien avec l'enneigement artificiel.
- Compléter avec un enjeu de fonctionnalité écologique des écosystèmes montagnards en particulier les trames vertes et bleues;
- Compléter avec un enjeu relatif à la pollution liées aux friches et pollutions lumineuses

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Les actions présentées concernent l'ensemble de la CMB SA à savoir les trois domaines skiabiles d'altitude (Les Grands-Montets, Brévent-Flégère et Balme) et les deux sites touristiques à dominante estivale (Aiguille du Midi, Train du Montenvers - Mer de Glace). Ce périmètre a été choisi afin d'être en cohérence avec celui de l'Observatoire de la Biodiversité et des Paysages et celui de la certification ISO 14001.
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre 3

Nombre d'actions cœur de métier 2

Nombre d'actions complémentaires 1

Actions cœur de métier

- 1. Pour préserver les paysages : démanteler au moins une installation obsolète par an jusqu'en 2025
- 2. Pour réduire la mortalité des oiseaux par collision avec les câbles de remontées mécaniques : visualiser au moins 1 câble dangereux par an jusqu'en 2025

Action complémentaire

- 1. Pour réduire le dérangement de la faune sauvage en période hivernale : organiser au moins une action de sensibilisation et de communication à destination du personnel, des professionnels de la montagne et de la clientèle jusqu'en 2025

Observations

L'action complémentaire peut être comprise comme une action cœur de métier du fait de ses liens étroits avec l'activité de CMB SA. Elle a été analysée comme tel dans le rapport d'évaluation.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont adéquates pour procéder à l'évaluation du plan d'action.

Points d'amélioration :

- Mettre à disposition dans le prochain formulaire d'engagement les annexes sur les dépendances aux services écosystémiques et la cartographie des dépendances
- Préciser le mode de suivi pour chacune des actions cœur de métier.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

La Compagnie du Mont-Blanc (CMB SA) exploite plusieurs sites touristiques et domaines skiables dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc sous délégation de service public. L'entreprise est certifiée ISO 14001 et s'est dotée d'un Observatoire de la Biodiversité et des Paysages en 2014 pour suivre l'évolution des milieux et adapter ses projets. En 2023, elle devient entreprise à mission avec l'objectif de rendre la montagne accessible tout en préservant son environnement.

L'entreprise a identifié des dépendances aux services écosystémiques, notamment l'approvisionnement en matériaux pour les infrastructures et en eau douce pour l'enneigement artificiel, la régulation des risques naturels par les forêts et le permafrost, ainsi que les services culturels liés à l'attractivité paysagère et récréative. Le changement climatique affecte ces dépendances en fragilisant les forêts, en augmentant le recul des glaciers et en réduisant la disponibilité en eau pour la neige de culture.

Les principales pressions exercées concernent la fréquentation touristique, la fragmentation des habitats, la pollution (déchets, émissions de gaz à effet de serre) et les impacts des travaux d'aménagement sur les milieux naturels. La CMB SA met en place des actions pour limiter ces impacts, telles que la mise en défens d'espaces sensibles, la revégétalisation des sites et l'amélioration des infrastructures pour réduire l'artificialisation. Elle mène également des actions de sensibilisation auprès du public et des professionnels pour limiter le dérangement de la faune et préserver les écosystèmes alpins.

Trois enjeux prioritaires sont identifiés : la protection des populations animales et végétales, la préservation des paysages et la sensibilisation des parties prenantes, avec un enjeu complémentaire sur la gestion des ressources naturelles. Le plan d'action, prévu sur trois ans, comprend deux actions cœur de métier : le démantèlement d'au moins une installation obsolète et la visualisation d'un câble dangereux pour l'avifaune chaque année jusqu'en 2025. Une action complémentaire vise à organiser des campagnes de sensibilisation sur le dérangement hivernal de la faune. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la compatibilité des activités touristiques avec la biodiversité alpine.

Les points forts du plan d'action sont

L'entreprise utilise la méthodologie SMART et la décline pour le suivi de chacune de ses actions cœur de métier. Elles ont toutes un objectif chiffré et tangible visant à réduire les facteurs de pression de l'entreprise et des indicateurs qui mesurent les effets indirects sur la biodiversité.

Les qualités du plan d'action sont

- Des enjeux majeurs de l'activité de l'entreprise sont bien identifiés (préservation des paysages, protection de la faune et de la flore, sensibilisation des visiteurs).
- Toutes les actions cœur de métier sont dédiées à la biodiversité (préservation, dépollution, sensibilisation). Elles répondent aux principales pressions de l'entreprise.
- Un plan d'amélioration continue est prévu, assorti d'un suivi régulier via les correspondants QSE des sites et en collaboration avec la direction et la Responsable développement durable.
- Les parties prenantes internes (Comité de direction, comité d'exploitation des sites, responsables QSE) ont été impliquées dans la construction du plan d'action et le suivent lors des Revues de Direction annuelles.
- Des parties prenantes externes sont également mobilisées via un comité biodiversité réunissant les principaux partenaires de l'entreprise (il se réunit une fois par an pour suivre le plan d'action).
- Le plan d'action de l'entreprise s'inscrit dans le plan d'actions biodiversité 2020-2022 de la Région AURA et tend à répondre aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU ainsi qu'aux éco-engagements de Domaines Skiables de France.
- Le périmètre du plan d'action est justifié au regard des certifications obtenues et dimensionné en fonction des moyens et contraintes de l'entreprise.
- L'entreprise a prévu des objectifs annuels concrets pour chaque action (démontage d'installations obsolètes, équipement de câbles pour l'avifaune, sensibilisation).
- L'ensemble des actions ont été amorcées avec des réalisations concrètes.

Points d'amélioration pour consolider l'exemplarité

- Compléter le suivi des actions avec des indicateurs qui mesurent directement les résultats des actions sur la biodiversité.
- Compléter le plan d'amélioration continue par un processus itératif impliquant les acteurs opérationnels, y compris saisonniers.
- Préciser l'implication effective et la responsabilité de la direction générale et des sites dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Assurer que l'ensemble des collaborateurs sont informés de l'avancement du plan et sensibilisés aux enjeux de biodiversité.

Points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité

- Préciser l'implication des parties prenantes externes dans l'élaboration du plan d'action.
- Préciser l'additionnalité des actions par rapport aux engagements préexistants, notamment l'action n°2 qui est devenue systématique dans plusieurs domaines skiabiles français.
- Compléter le plan d'action avec les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles (eau), la prévention des pollutions et la limitation de l'impact carbone des flux touristiques, la préservation des trames écologiques.
- Préciser le nombre de collaborateurs impliqués dans la mise en œuvre des actions.
- Préciser le montant des moyens financiers engagés pour chaque action.
- Élargir le plan d'action à l'ensemble des stations et sites touristiques gérés par l'entreprise.

Points d'amélioration pour renforcer le plan d'action

- Faire correspondre les actions cœur de métier aux enjeux et pressions identifiées spécifiquement sur la biodiversité, dont la pollution des sols due aux friches touristiques.
- Définir le processus de gestion des actions et préciser leur articulation avec les outils métiers.
- Préciser les résultats obtenus afin de diminuer les pressions sur l'avifaune, notamment en analysant l'évolution du nombre de Tétràs Lyre sur les sites et stations.
- Renseigner les résultats et observations de l'Observatoire de la Biodiversité et des Paysages interne comme base d'évaluation des actions.
- Préciser quantitativement les moyens financiers et humains mobilisés pour chaque action.

L'amélioration du plan d'action repose sur une structuration plus précise et un renforcement du suivi des impacts environnementaux. Chaque action est à rattacher aux pressions environnementales qu'elle vise à réduire, avec des indicateurs biologiques permettant d'évaluer leur efficacité. L'évaluation de l'impact des actions de sensibilisation sur les comportements des visiteurs constitue également un levier clé.

L'intégration de nouvelles actions, telles que la restauration écologique des sites nettoyés, l'anticipation sur la préservation de la ressource en eau et le développement d'un plan global de démontage des installations obsolètes intégrant le changement climatique, permettrait d'accroître l'impact positif des initiatives engagées. Si des mesures d'adaptation au changement climatique sont envisagées, les solutions fondées sur la nature sont à privilégier. La valorisation de l'Observatoire interne de la biodiversité et des paysages pourrait contribuer à un suivi écologique structuré et à une meilleure capitalisation des résultats.

Une clarification des rôles dans le plan d'action entre la direction, les gestionnaires de sites et les équipes terrain permettrait de mieux appréhender l'efficacité de sa mise en œuvre. L'extension des partenariats, notamment avec l'ONF-RTM et des organismes scientifiques, et l'intégration de l'ensemble des établissements de la Compagnie du Mont-Blanc au périmètre du plan d'action permettrait d'amplifier les effets positifs à l'échelle territoriale. Enfin, le partage des bonnes pratiques avec d'autres acteurs du secteur favoriserait une transition vers un tourisme plus durable et respectueux de la biodiversité

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Clarifier les liens entre actions et pressions environnementales : chaque action doit être rattachée explicitement à un facteur de pression identifié (fragmentation des habitats, dérangement de la faune, pollution des sols et de l'eau).
- Fixer des objectifs chiffrés à 3 ans pour chaque action (nombre d'installations démantelées, kilomètres de câbles sécurisés, nombre de visiteurs sensibilisés).
- Compléter le suivi par des indicateurs biologiques (ex : évolution des populations de tétras-lyre, qualité des sols restaurés, respect effectif des zones de quiétude par les visiteurs).
- Mesurer l'impact des actions des communications sur le comportement des visiteurs (ex : respect des zones sensibles, adoption de pratiques écoresponsables).
- Clarifier la fréquence pour l'évaluation des actions (annuelle, semestrielle, etc.).

III.1.2 Complément au plan d'action

- Élaborer une action spécifique aux sites nettoyés et installations obsolètes démantelées pour les dépolluer et restaurer les milieux naturels des zones impactées
- Poursuivre l'optimisation de la gestion des installations obsolètes en élaborant un plan global de démontage, fondé sur une cartographie préalable, pour répondre aux impacts du changement climatique et aux structures piégées dans la glace fondante, en partenariat avec Mountain Wilderness, tel que prévu dans le rapport de suivi
- Valoriser l'Observatoire interne de la biodiversité et des paysages pour structurer le suivi écologique et capitaliser sur les résultats obtenus ; le consolider par des partenariats scientifiques
- Préciser et aller plus loin dans la définition des enjeux prioritaires dans le prochain plan d'action, notamment concernant la ressource en eau
- Définir des actions supplémentaires sur la préservation et gestion de la ressource en eau notamment, au regard des impacts de l'activité de l'entreprise sur la ressource.
- Définir des actions supplémentaires sur la réduction des pollutions lumineuses des dameuses et installations d'altitudes
- Définir des actions supplémentaires de préservation des trames écologiques

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Assurer une communication interne régulière sur l'avancement du plan
- Définir précisément les rôles entre la direction générale, les gestionnaires de sites et les équipes terrain.
- Étendre les partenariats avec d'autres acteurs compétents, notamment l'ONF-RTM pour le démontage d'installation obsolètes.
- Inclure l'ensemble des établissements de la Compagnie du Mont Blanc dans le périmètre du plan d'action et engager des actions sur les stations de ski des Houches et de Megève également.
- Partager les enseignements et bonnes pratiques avec d'autres acteurs du secteur pour favoriser une transition globale vers un tourisme plus durable.
- Intégrer pour le prochain plan de gestion la question du changement climatique et en cas de mesures d'adaptation, privilégier des Solutions Fondées sur la Nature

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était globalement d'accord avec la conclusion et les justifications.

Le jury a tenu à exprimer les retours suivants :

Le jury souhaite souligner l'importance d'agir sur la gestion de l'eau des stations et sur les trames écologiques afin de répondre aux enjeux majeurs de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité.

RECOMMANDATIONS

Le jury était tout à fait d'accord avec les recommandations.

Les membres du jury n'ont pas émis de recommandations complémentaires.